Envoyé en préfecture le 25/07/2026
Reçu en préfecture le 25/07/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260722-20260702-DE

Commune de

LARRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 22 juillet à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de Conseillers	
en exercice	15
présents	12
votants	15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

PRESENTS : Mesdames LE CLAIRE, DELBOS, LABAT, LERNER, RENOU, MM., NICOLAS, JAFFRELOT, PETIT, LOCICERO, DARCEL, GOUMAN, GUENIOT

ABSENTS : Mme HUMBERT donne pouvoir à M. LOCICERO
Mme BELLINI donne pouvoir à Mme DELBOS
Mme HONORE donne pouvoir à Mme LERNER

Madame Renou a été nommée secrétaire.

2026-07-02 Modification des Commissions Communales

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 2026-03-08 du 8 mars 2026, le Conseil municipal a procédé à la création des commissions communales et à la désignation de leurs membres conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Suite à la démission de M. Fievez de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions communales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2026-03-08 du 8 mars 2026 portant installation des commissions communales ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition des commissions communales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1

M. Fievez est remplacé au sein des commissions suivantes par :

- Mme DELBOS - Administration – Ressources humaines ;
- Mme LERNER - Enfance, jeunesse, vie scolaire ;
- M. PETIT - Urbanisme ;

Article 2

Les autres dispositions de la délibération n° 2026-03-08 du 8 mars 2026 demeurent inchangées.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Camille LE CLAIRE